

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 29 octobre 2014 à 20h45.

Rabastens, le 23/10/2014
Le Maire,

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2014

Intercommunalité :

- Station intercommunale
- Projet de mutualisation des services espaces verts et administratifs

Personnel :

- Création nouveau comité technique
- Fin de la mission de chef de service de Romain Pelissier

Questions d'ordre général :

- Attributions de subventions aux associations
- Classe découverte école primaire las Peyras
- Sortie ski ALSH
- Convention cinéma
- Convention Aquarius Prod
- Autorisation donnée au Maire pour signer 2 marchés
- Festival les petits bouchons
- Mise à disposition d'une salle pour Iter Vitis
- Convention VEOLIA

Questions diverses :

- Commission accessibilité
- Demande subvention Conseil Général et Agence Adour Gaonne pour la station d'épuration intercommunale

Informations diverses

Présents : Pierre VERDIER - Danièle BOROT - Christian LE GRAND - Ludivine PAYA DELMON - Jean-François COZZOLINO - Sarah CAMPREDON - Paul BOZZO - Séverine AHLSELL DE TOULZA - Bernard MONTLIVIER - Jean-Paul RUFFIO - Marie-Martine MANIAGO - Jean-Guy LECLAIR - Aude CAPELLI - Bernard MONTFRAIS - Marie-Pierre ROBERT - Marie MONNIER - Jacqueline FELZINES - Jean-François CARIVEN - Alain BREST - Françoise CATHALA - Christian TABOURIN - Annie VIGNERAC - Albert BRAS - Stéphanie SARRADE.

Représenté(s) :

Madame Cécile DERREVEAUX ayant donné procuration à Madame Marie ROBERT
Monsieur Daniel BARRAQUE ayant donné procuration à Monsieur Paul BOZZO
Madame Vanessa PELLERIN ayant donné procuration à Madame Danièle BOROT
Monsieur Erick ESPEL ayant donné procuration à Madame Sarah CAMPREDON
Monsieur Philippe PASCUAL ayant donné procuration à Monsieur Bernard MONTFRAIS

Secrétaire de séance : Mme Ludivine PAYA DELMON

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2014

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire évoque le décès de Rémi Fraisse et fait observer une minute de silence à sa mémoire, précisant qu'il est inacceptable que le débat sur des projets coûte la vie à un homme aujourd'hui.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2014

Vote : approuvé à l'unanimité (MM. et Mmes Alain BREST, Françoise CATHALA, Christian TABOURIN, Annie VIGNERAC, Albert BRAS, Stéphanie SARRADE ne prennent pas part au vote faute d'éléments d'information suffisants)

2014/102 – Station intercommunale :

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les documents suivants :

- Convention cadre ;
- Convention constitutive de groupement de commandes;
- Marché sur l'étude des boues

Au questionnement d'Alain BREST sur la légalité de la convention relativement au droit du sol, le Maire précise que la convention a été élaborée avec des juristes, que des amendements seront possible et que des précisions seront apportées dans le règlement intérieur

Oùï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 octobre 2014, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les conventions sus citées et autorise le Maire à les signer.

2014/103 – Projet de mutualisation des services administratifs :

Il est proposé de mettre en commun les services administratifs et le service espaces verts et entretien des équipements sportifs extérieurs afin :

- d'apporter un meilleur service aux habitants et usagers du territoire,
- de faire face à la diminution des dotations de l'Etat,
- de répondre à l'obligation d'adapter un schéma de mutualisation avant mars 2015,
- de bénéficier d'une dotation globale de fonctionnement attribuée en fonction d'un coefficient de mutualisation des services,
- et de maîtriser les dépenses publiques.

Les CTP de la commune de Rabastens en date du 16/10/2014 et du CDG en date du 23/10/2014 ont donné un avis favorable à ce projet pour lequel il convient d'autoriser le Maire à faire toutes les formalités administratives et à signer la convention de mise à disposition de services communs entre la Communauté de Communes du Rabastinois et les Communes de Rabastens et Couffouleux.

Le Maire rappelle les principes de la mutualisation et fait état des félicitations qu'a reçu ce dossier auprès du Centre de Gestion.

Alain BREST précise que le CTP a permis de clarifier certains points règlementaires qui sont repris dans les documents proposés au vote.

Le Maire conclut les longs échanges en soulignant que deux nouveaux services sont créés sans embauche et que les agents restent rattachés à leur collectivité d'origine.

Oùï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 octobre 2014, après en avoir délibéré, par 25 voix pour, et 4 abstentions (Alain BREST - Françoise CATHALA - Christian TABOURIN - Stéphanie SARRADE) approuve le projet de mutualisation présenté et autorise le Maire à faire les formalités et ajustements qui s'imposent ainsi qu'à signer les conventions.

2014/104 – Création nouveau comité technique :

Conformément à la réglementation en vigueur et suite à l'avis favorable du CTP en date du 16 octobre, le Maire propose que le nouveau comité technique se compose de 4 élus et de 5 agents qui découleront du vote à venir.

Concernant les élus le Maire propose de retenir les élus titulaires et suppléants suivants :

Titulaires

Pierre VERDIER
Jean-Guy LECLAIR
Cécile DERREVEAUX
Danièle BOROT

Suppléants

Christian LE GRAND
Ludivine PAYA-DELMON
Bernard MONTLIVIER
Vanessa PELLERIN

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la composition du comité technique (4 élus et 5 agents) et valide à l'unanimité la nomination des élus proposés ci-dessus.

2014/105 – Convention FOL :

Dans le cadre des animations prévues pour le scolaire, il est proposé de renouveler pour l'année 2014 la convention FOL qui prévoit 2 spectacles pour le cycle 1, 1 spectacle pour le cycle 2 et 1 spectacle pour le cycle 3.

La Commune met à disposition de la FOL la salle de la Halle et les frais facturés tiennent compte de la nature de la prestation (avec ou sans transport assuré par la FOL ou la Commune).

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, vu les avis de la commission vie quotidienne et finances en date des 21 et 23 octobre 2014, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de la convention FOL 81 pour 2014 sans prise en charge du transport,
- met à sa disposition une salle et, éventuellement, un agent municipal,
- inscrit la mairie pour 2 spectacles de cycle 1, 1 spectacle de cycle 2, 1 spectacle de cycle 3
- et autorise le Maire à signer la convention ainsi corrigée.

2014/106 – Attributions de subventions aux associations :

Suite à l'avis de la commission vie quotidienne en date du 21 octobre, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les attributions suivantes :

ADMR	500 €
Secours catholique	250 €
Joyeuse Pétanque	387 €
New Country	500 €
FNACA (pour le drapeau)	550 €

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 octobre 2014, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement des subventions telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus.

2014/107 – Classe découverte école primaire las Peyras : Les enseignants de CM2 envisagent de faire une classe de découverte orientée vers la découverte du milieu marin du 22 au 26 juin à Leucate. Le coût de cette opération s'établit à 22184 € avec un projet de participation des familles de 175 € par enfant, de l'APE de 2255 €, de la coopérative de 300 € et de diverses ventes pour 1000 € ce qui laisse à la charge de la commune une somme de 5854 € qui sera versée à la coopérative scolaire sous forme de subvention. La commission vie quotidienne en date du 21 octobre a donné un avis favorable à ce

projet. La commission des finances en date du 23 octobre a souhaité que cette subvention fasse apparaître un prix par enfant (80 €) plutôt qu'un montant global. Il sera sollicité une participation (80 € par enfant) aux communes extérieures dont les enfants partiront à cette classe de découverte.

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, vu les avis de la commission vie quotidienne et finances en date des 21 et 23 octobre 2014, après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 1 voix contre (Sarah CAMPREDON) et 4 abstentions (Séverine AHLSELL DE TOULZA, Bernard MONTLIVIER, Erick ESPEL et Jean-Paul RUFFIO) approuve la participation de la commune à raison de 80 € par enfants, sachant que la Commune ne participera que pour les enfants de Rabastens, les enseignants étant chargés de solliciter les Communes intéressées pour les enfants ne résidant pas à Rabastens.

2014/108 – Sortie ski ALSH :

Le centre de loisirs envisage de faire une sortie ski pour 20 enfants du 16 au 20 février 2015. Le budget total de cette opération s'élève à 6279.20 €. La participation des familles s'établit à 4000 € (200 € soit 150 € pour l'activité qui s'ajoute au prix ALSH pour 5 jours – moyenne de 50€), la CAF versera 500 € ce qui laisse à la charge de la ville 1779.20 € (90 € par enfant). La commission vie quotidienne en date du 21 octobre a donné un avis favorable à ce projet.

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, vu les avis de la commission vie quotidienne et finances en date des 21 et 23 octobre 2014, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions (Séverine AHLSELL DE TOULZA, Jean-Paul RUFFIO, Marie-Pierre ROBERT, Sarah CAMPREDON) approuve l'organisation de cette sortie ski telle qu'elle est présentée.

2014/109 – Convention cinéma :

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention 2014 pour la gestion du cinéma par l'association « 7^e art pour tous ». La subvention 2013, soit 12 683.50 €, a été versée en totalité, 7 983.50 € en 2013 et le solde en 2014. La subvention 2014 s'établit sur le budget prévisionnel à 8 915 € dont il faudra verser 50 % dès signature de la convention.

La commission vie quotidienne en date du 21 octobre a donné un avis favorable à ce projet.

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, vu les avis de la commission vie quotidienne et finances en date des 21 et 23 octobre 2014, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

2014/110 – Convention Aquarius Prod :

Un des professeurs de musique a gardé son statut d'intermittent et passe par un organisme de regroupement pour le paiement des cours qu'il donne à l'école de musique de Rabastens. Jusque là, c'était Anapurna qui jouait ce rôle. Anapurna ayant arrêté, il est proposé de signer la convention avec Aquarius Prod qui se base sur les mêmes critères, soit 27.94 € HT de l'heure + 5.5% TVA.

La commission vie quotidienne en date du 21 octobre a donné un avis favorable à ce projet et la commission des finances a souhaité que les frais d'adhésion ne soient pas à la charge de la Commune mais du professeur intéressé.

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, vu les avis de la commission vie quotidienne et finances en date des 21 et 23 octobre 2014, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

2014/111 – Autorisation donnée au Maire pour signer 2 marchés :

Lors de la CAO du 14 octobre, les offres faites pour le changement de la chaudière de la Mairie et pour l'extension du logement du gardien de l'école ont été examinées.

Le choix fait par la CAO est :

- Chaudière : Lagrèze et Lascroux pour un montant de 25 985 € TTC
- Extension : Modul'Innov pour un montant de 37 310 € TTC

Entreprises qui ont fait les offres les plus économiquement avantageuses.

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, vu la décision de la CAO en date du 14 octobre, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le choix de la CAO et autorise le Maire à signer les deux marchés avec Lagrèze et Lascroux et Modul'Innov.

2014/112 – Festival les petits bouchons :

L'association « Arpèges et Trémolos » propose dans le cadre du festival sus-cité une manifestation à Rabastens le 5 avril 2015:

Celle-ci s'organisera comme suit : randonnée, concert acoustique, collation, concert chez un vigneron et 3 concerts à la Halle à 19h (8 € la place). La participation demandée à la commune s'établit à 2000 €.

Celle-ci sera diminuée des mécénats que la Commune va rechercher.

La commission vie quotidienne en date du 21 octobre a donné un avis favorable à ce projet.

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, vu les avis de la commission vie quotidienne et finances en date des 21 et 23 octobre 2014, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la venue du Festival les Petits Bouchons sur Rabastens le 5 avril 2015 au prix indiqué.

2014/113 - Mise à disposition d'une salle pour Iter Vitis :

Pierre VERDIER, Président d'Iter Vitis sort de la salle.

L'association « Iter Vitis » sollicite la mise à disposition d'un bureau à la Mairie de Rabastens avec une ligne téléphonique et internet. Cette association est un moyen de valorisation du territoire, du patrimoine et de l'économie locale mise en place par le conseil de l'Europe. Elle embauchera un salarié qui pourra aider les communes pour les demandes de fonds européens, régionaux et départementaux.

La commission vie quotidienne en date du 21 octobre a donné un avis favorable à ce projet.

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 6 abstentions (Alain BREST - Françoise CATHALA - Christian TABOURIN - Annie VIGNERAC - Albert BRAS - Stéphanie SARRADE), approuve cette mise à disposition et autorise le Maire à signer la convention qui matérialisera cette opération avec l'association.

2014/114 - Convention VEOLIA :

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention d'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées et concernant la reconduction de la prestation pour l'exercice 2015. La convention initiale avait été signée le 4.01.2010 pour les années 2010-2011-2012.

L'avenant 1 prolonge cette convention pour les années 2013 et 2014.

Pour mémoire, son coût était de 30.994.60 € en 2012 et 31.710.50€ en 2013.

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, vu l'avis de la commission des finances en date du 23 octobre 2014, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 à signer avec Véolia et autorise le Maire à le signer.

2014/115 – Commission accessibilité :

Lors du Conseil Municipal en date du 2 septembre nous avons évoqué la création d'une commission accessibilité sur la Commune composée comme suit : 7 élus, 2 représentants des personnes à mobilité réduite ,1 représentant de la SEPRA et 1 représentant des personnes résidant au Foyer logement.

Après concertation des intéressés, il est proposé les représentants suivants :

- **Elu(e)s** : Danièle BOROT, Christian LE GRAND, Jean-Guy LECLAIR, Jean-Paul RUFFIO, Vanessa PELLERIN, Jacqueline FELZINES et Christian TABOURIN.
- **Représentants des personnes à mobilité réduite** : Nicolas POIROT et Colette GRAND
- **Représentant de la SEPRA** : Stéphane ROPELÉ
- **Représentant des résidents du foyer logement** : Victor BEAUMARD

Oùï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la composition de la commission accessibilité telle qu'elle est présentée ci-dessus.

2014/116 – Demande de subventions au Conseil Général et à l'Agence Adour-Garonne pour la station d'épuration intercommunale Rabastens-Couffouleux :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée des élus que, lors du vote du budget 2014, il a été décidé de construire une station d'épuration commune pour Rabastens et Couffouleux.

Aujourd'hui, afin de finaliser le plan de financement de cette infrastructure, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, tant sur la partie construction que sur la partie réseaux.

Oùï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Maire de demander les subventions maximales au Conseil Général du Tarn et à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le financement de la STEP intercommunale Rabastens –Couffouleux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H49
